

DATE : 15/01/2021

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2021_03

TITRE : CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE 2020-2021

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédiacre-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Après trois mois de campagne de vaccination contre la grippe et grâce à la mobilisation de tous les acteurs, le bilan est positif et marqué par une forte adhésion et la progression de la primo vaccination des populations ciblées par [les recommandations de la Haute Autorité de santé du 20 mai 2020](#).

La priorisation de la vaccination en direction des populations cibles fixée par la lettre ministérielle du 26 novembre 2020 s'est achevée le 31 décembre.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier, les 1,3 million de doses de vaccins du stock Etat restant disponibles continuent de pouvoir être commandées pour répondre aux besoins de **vaccination des personnes ciblées, et sont désormais également mobilisables pour répondre à la demande des personnes hors cibles** et qui souhaitent se faire vacciner contre la grippe. Cela doit conduire chaque professionnel prescripteur et vaccinateur à maintenir l'effort de protection des populations les plus fragiles, des professionnels qui les entourent, et à l'élargissement de la dispensation à tous les publics, y compris sans prescription médicale.

Par ailleurs, la HAS recommande de respecter un délai de 14 jours entre une vaccination contre la grippe et la vaccination contre la COVID-19. En conséquence, avant de dispenser et vacciner contre la grippe, il est recommandé de demander à la personne si elle a d'ores et déjà pris un rendez-vous pour la vaccination contre la COVID-19, ou si elle entend le faire dans un délai rapproché. Dans l'affirmative, il conviendra de différer la vaccination contre la grippe afin de ne pas retarder la vaccination contre la COVID-19.

Modalités de commandes des vaccins du stock Etat en flux tiré

Les commandes de doses du stock Etat peuvent se faire sur les spécialités suivantes, à la demande des officines et PUI :

- **FLUZONE®HD** (Sanofi® ; CIP 34009 28099860), vaccin hautement dosé **indiqué chez la population et les professionnels de santé âgés de 65 ans et plus.**
- **INFLUSPLITTETRA®** (GSK® ; CIP : 3400928099846), conditionné par boîte de 1 dose **sans** aiguille, vaccin standard, équivalant à FluarixTetra® précédemment sur le marché européen. Vaccin standard.
- **FLUENZTETRA®** (AstraZeneca®, CIP : 3400928099853) vaccin nasal pédiatrique.

Pour les trois vaccins susmentionnés, les commandes se font selon les modalités suivantes : auprès de vos grossistes répartiteurs habituels pour les officines de pharmacie et les PUI. Le pharmacien communique au grossiste-répartiteur les quantités désirées (flux tiré).

Les PUI peuvent obtenir les coordonnées d'un grossiste-répartiteur à proximité de leur établissement en consultant le site <https://www.csrp.fr/le-reseau-csrp>.

- **VAXIGRIPTETRA®** (Sanofi®) unitaire selon le modus operandi décrit ci-dessous :
 - o Le pharmacien commande le **VaxigripTetra®** Unitaire à l'aide d'un code logistique ACL 7.
Code logistique ACL 7 : 6253555
Libellé court : VAXIGRIPTETRA STOCK ETAT INJ 1
Libellé long : VAXIGRIPTETRA STOCK ETAT INJECTABLE SERINGUE 0,5ML AVEC AIGUILLE 1
 - o Le Pharmacien utilise pour la facturation le CIP: 3400928099877 du **VaxigripTetra®** Stock Etat comme pour la présentation du vaccin suédois/finlandais. Il ne doit pas utiliser le code marqué sur le conditionnement. Un suivi sera effectué et des contrôles seront opérés.

Pour le vaccin susmentionné, les commandes se font selon les modalités suivantes : auprès de vos grossistes répartiteurs habituels pour les officines de pharmacie et les PUI. Le pharmacien communique au grossiste-répartiteur les quantités désirées (flux tiré).

Les PUI peuvent obtenir les coordonnées d'un grossiste-répartiteur à proximité de leur établissement en consultant le site <https://www.csrp.fr/le-reseau-csrp>.

Modalités de facturation

- Pour les personnes ciblées par les recommandations vaccinales HAS : gratuité de la délivrance du vaccin et facturation à l'assurance maladie dans les conditions fixées par le DGS-Urgent n°2020-59 du 21-11-2020
- Pour les personnes hors cible : facturation payante à l'utilisateur et non à l'assurance maladie de 3,01 € (hors majorations DOM qui peuvent s'appliquer le cas échéant) correspondant à l'indemnité de délivrance pour une unité de dose (1,99 € TTC) et à l'honoraire de dispensation (1,02 € TTC).

Pour rappel, vous trouverez les informations suivantes :

- Les références, modalités de déconditionnement, honoraires et modalités de facturation sont celles précisées dans le DGS-Urgent n°2020-59 du 21-11-2020 et fixées par l'arrêté SSAZ2033724A du 3 décembre 2020 publié au JO du 4 décembre pour les populations cibles des recommandations (article 12-1 et son annexe)
- Les modalités de traçabilité restent les mêmes que celles décrites dans le DGS-Urgent n°2020-59 du 21-11-2020.
- La boîte de Fluzone® est livrée sans aiguille. Il est nécessaire de commander des aiguilles auprès de l'agence de répartition en même temps que les doses de vaccins. La disponibilité des références d'aiguilles mentionnées dans le DGS-Urgent n°2020-59 du 21-11-2020 est assurée.
- Précision concernant les exemples de référence des aiguilles type Becton Dickinson (BD) pour les longueurs d'aiguilles
BD Microlance 3 « Orange » 25G / longueur 16 mm : code 3401066106335
BD Microlance 3 « Bleu » 23G / longueur 25 mm : code 3401066104782
- Précision concernant les exemples de référence des aiguilles type TERUMO
Hypodermic Needle-K-PACK II 25Gx 5/8"- 0,5 x 16 mm code KN-2516RB05
Hypodermic Needle-K-PACK II 23Gx 1"- 0,6 x 25 mm code KN-2325RB

Je vous remercie de votre mobilisation pour assurer la mise en œuvre cette stratégie vaccinale au bénéfice de l'ensemble de la population.

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé